



Programme

AVOT OUBANIM

Parachat Béhar 5784




Le moment hebdomadaire de partage, d'élévation et de joie des parents avec leurs enfants

 1 HEURE

1 heure d'étude Parents -
Enfants pédagogique et ludique

? 1 QUIZZ

1 Quizz hebdomadaire
où les gagnants sont publiés

 1 SOIRÉE

Une soirée organisée chaque mois dans une
communauté avec des cadeaux à gagner

 1 TIRAGE AU SORT

1 tirage au sort par mois pour
gagner des super cadeaux

Chapitre 25, verset 55

PARACHA

Dans ce *Passouk*, il est dit : "Car les enfants d'Israël sont pour Moi des serviteurs.
Ce sont **Mes serviteurs.**"

La *Michna* (Avot 1, 3) nous dit de ne pas être comme des serviteurs qui servent leur maître à condition de recevoir un salaire.

Nos Sages ne nous interdisent pas de **faire des Mitsvot pour recevoir une récompense**. À plusieurs endroits, nous voyons que c'est permis. Par exemple, dans la célèbre *Guemara* qui dit que celui qui donne de la *Tsedaka* à condition que son fils vive est un *Tsadik* parfait.

Cependant, comme l'explique le *Maharsha*, parfois, la récompense d'une *Mitsva* **s'oppose à l'obligation d'accomplir une autre Mitsva** (lorsque la récompense

de la première *Mitsva* est plus grande que celle de la deuxième *Mitsva*, mais l'obligation d'accomplir la deuxième *Mitsva* est plus importante que celle d'accomplir la première *Mitsva*).

Par exemple, **l'étude de la Torah procure la plus grande des récompenses**, comme Rav Yossef l'a dit (Talmud *Méguila* 16b) : "La récompense que l'on reçoit pour l'étude de la Torah est supérieure à celle que l'on reçoit pour avoir sauvé un homme de la mort."

Et pourtant, si une personne en train d'étudier la Torah voit, par la fenêtre, une autre personne en train

Suite page suivante

PARACHA SUITE

de se noyer, elle doit immédiatement **interrompre son étude pour sauver** l'autre personne de la noyade.

Hachem nous demande donc de se soucier en priorité d'accomplir Sa volonté (la *Mitsva* la plus urgente à faire), et pas de ce que cela va nous rapporter.

Choul'han 'Aroukh, chapitre 493, Halakha 2

HALAKHA


Cette semaine, dès samedi soir, nous rentrons dans le **33^{ème} jour du 'Omer** : le fameux *Lag Ba'omer*.

Le *Choul'han 'Aroukh* écrit qu'on ne pourra se couper les cheveux qu'à partir du **matin du 34^{ème} jour du 'Omer**, sauf lorsque le **33^{ème} jour du 'Omer est un vendredi**, et qu'il est alors permis de se couper les cheveux dès ce jour, en l'honneur du Chabbat.

En pratique, cette année, les *Séfaradim* ne pourront se couper les cheveux qu'à partir de lundi matin, au lever du soleil.

Généralement, les *Achkénazim* (qui suivent l'opinion du *Rama* et pas celle du *Choul'han 'Aroukh*) peuvent se couper les cheveux **dès le matin de Lag Ba'omer**. Mais lorsque Lag Ba'omer tombe un dimanche (comme cette année), ils ont le droit de se couper les cheveux **dès vendredi matin, en l'honneur de Chabbath**.

? Pourquoi cette différence entre *Séfaradim* et *Achkénazim* ?

Car le *Choul'han 'Aroukh* considère que bien que l'épidémie se soit arrêtée le 33^{ème} jour du 'Omer,

certains sont **morts le 34^{ème} jour du 'Omer** ; et qu'il est donc **nécessaire d'attendre le matin de ce jour** (où là, il n'y a plus eu aucun mort) pour se couper les cheveux.

Par contre, le *Rama* considère que l'épidémie s'est complètement arrêtée le 33^{ème} jour du 'Omer.

? Une famille qui a l'habitude de couper les cheveux aux garçons à 3 ans pourra-t-elle organiser cette coupe de cheveux à *Lag Ba'omer* ?

Selon le *Or Létsion*, c'est **permis même pour les Séfaradim**.

La veille de *Lag Ba'omer*, on ne dit pas les *Ta'hanounim* à *Min'ha*. Ce Chabbath, veille de *Lag Ba'omer*, on ne dira donc **pas Tsidkatékha** à *Min'ha*. Ceci est valable pour les *Séfaradim* et les *Achkénazim*.



Pirké Avot, chapitre 4, Michna 2

MICHNA

Rabbi Pin'has Kéhati donne une introduction à cette *Michna*, dont l'auteur est Ben 'Azaï.

Le prénom de Ben 'Azaï est Chim'on, de même que celui de Ben Zoma (dont nous avons parlé à la *Michna* précédente).

Ces deux *Rabbanim* ne sont pas appelés par leur prénom, mais par le nom de leur père. Car les deux sont **restés toute leur vie des élèves**, et n'ont pas eu la *Smikha* (le diplôme) qui aurait fait d'eux des *Rabbanim*, bien qu'ils étaient très érudits en Torah et qu'ils pouvaient enseigner la *Halakha*.

Chim'on Ben 'Azaï était l'élève de Rabbi Yéhocoua' Ben 'Hanania, et aussi l'élève et compagnon d'étude de Rabbi 'Akiva.

La *Guemara Yébamot* (63b) rapporte au nom de Ben 'Azaï que celui qui ne se marie pas pour avoir des enfants est considéré comme un **assassin et diminue la présence divine sur Terre**.

On a dit à Ben 'Azaï : "Tu fais de bons discours mais **tu ne te comportes pas bien**" (puisqu'il parlait de l'importance d'avoir des enfants alors qu'il est, lui-même, **resté célibataire toute sa vie**).

Il a répondu : "Que voulez-vous que je fasse ? Mon âme est attachée à la Torah, et je ne peux **rien faire d'autre qu'étudier**. Le monde continuera à se peupler grâce à

d'autres."

La *Guemara* (*Kétouvt* 63a) nous dit quand même qu'à un certain moment, Ben 'Azaï s'est fiancé avec la fille de Rabbi 'Akiva, et qu'elle aussi voulait qu'il consacre sa vie à l'étude de la Torah. Mais, finalement, il ne s'est jamais marié avec elle (ou, d'après une autre opinion, il s'est marié avec elle mais a tout de suite divorcé - *Guemara Sota* 4b).

Ben 'Azaï, comme son ami Ben Zoma, s'est occupé aussi de choses cachées. Et il fait partie des quatre hommes qui sont **rentrés dans le jardin secret de la Torah**. Et on dit de lui qu'il y a "jeté un coup d'œil" et **en est mort**.

Ben Azaï habitait à Tibériade. Il y étudiait la Torah, et l'y **enseignait à de très nombreuses personnes**.

La *Guemara* (*'Erouvin* 29a) rapporte que Rava a dit : "Je me sens comme Ben 'Azaï dans les marchés de Tibériade." C'est-à-dire qu'il se sentait **capable de répondre à n'importe quelle question**, comme Ben 'Azaï l'a fait dans les marchés de Tibériade.

Le thème de cette *Michna* est très cher à Ben 'Azaï : l'importance de courir pour accomplir les *Mitsvot*, et de s'enfuir devant les *Avérot*.

Iyov, chapitre 3, versets 1 à 25

KÉTOUVIM
HAGIOGRAPHES

Soudain, Iyov s'est mis à crier : "Que **soient perdus ce jour où je suis né et cette nuit où mes parents m'ont conçu** ! Que chaque année, lorsqu'ils reviennent, l'obscurité les entourent ! Que ce jour ne fasse plus partie du calendrier ! Qu'il soit complètement effacé ! Que les étoiles aussi, qui brillent la nuit, ne brillent pas, afin que seule l'obscurité entoure ce jour ! Ah... Pourquoi ne suis-je pas mort dans le ventre de ma mère ? ! J'aurais été tranquille maintenant ! Je vois bien que ce qui arrive à une personne **ne dépend pas de ses actes, mais de la date de sa naissance** et du moment de sa conception ! Car toute ma vie, j'ai eu peur de ce qui pouvait arriver à moi et à mes enfants !"

Iyov a rappelé à ses amis ce qui a été rapporté dans le premier chapitre : ses enfants faisaient des festins tous les

soirs et le huitième jour, il **offrait des sacrifices à Hachem et Le pria de leur pardonner** au cas où ils auraient dit des paroles non convenables...

Iyov dit : "Tout ce que j'ai craint s'est passé ! **Mes actions n'ont donc rien pu faire pour empêcher ce qui est arrivé** ! Tout est déjà **marqué dans les constellations** ! Je n'ai jamais été serein, tant je craignais ce qui pouvait s'abattre sur moi. Et malgré toutes mes précautions, tout cela s'est abattu."

Iyov reproche à Hachem : "Si Tu ne peux pas changer le *Mazal* d'une personne, Tu pourrais faire en sorte qu'elle meure à sa naissance, pour qu'elle ne vive pas autant de malheurs !" C'est le début de son blasphème, où il **reproche à Hachem de ne pas l'avoir tué à sa naissance**.

Dans les chapitres suivants, les amis de Iyov vont essayer de lui expliquer qu'il se trompe.



CHOFTIM PROPHÈTES

Le texte nous redit, comme il l'a dit de nombreuses fois, que c'était une époque où il n'y avait **pas de roi en Israël**, et où chacun faisait ce qui était droit à ses yeux.

Entre autres, chaque tribu qui n'avait pas reçu de territoire devait, surtout maintenant que Yéhocoua' avait quitté ce monde, **se débrouiller par elle-même**.

La tribu de Dan, qui était très nombreuse et n'avait pas reçu son territoire, s'est **installée dans le territoire de Yéhouda**.

Elle a envoyé cinq hommes, compétents dans l'exploration, chercher un bon territoire qui pourrait les accueillir.

En chemin, les hommes sont arrivés près de la maison de Mikha et ils y ont dormi (**Mikha était très hospitalier**, et beaucoup de gens mangeaient et dormaient chez lui).

Dans cette maison, ils ont **entendu le Lévi parler**, et ont reconnu sa voix (ils le connaissaient car il avait habité dans le territoire de Yéhouda).

Ils lui ont posé plusieurs questions, pour savoir ce qu'il était devenu/ce qu'il faisait là. L'homme leur a répondu.

Après qu'il leur ait dit qu'il était Cohen, ils lui ont demandé **d'interroger Hachem**, pour qu'ils sachent si leur mission (trouver un bon territoire pour leur tribu) réussira ou non.

Dans les commentateurs, il y a un grand doute sur cette question : les hommes la posaient-ils à Hachem ou à l'idolâtrie ?

En tout cas, le Lévi leur a dit : **"Votre chemin est agréé par Hachem**. Vous pouvez y aller, et vous réussirez."

Très heureux de cette réponse, ils ont continué, et sont arrivés dans la ville de Laïch (qui, dans le livre de Yéhocoua', est appelée Léchem).

Ils ont vu que le peuple qui y était installé **vivait sereinement**, sans aucun lien (positif ou négatif) avec d'autres peuples. Dans leur tranquillité, ils n'étaient pas préparés à la guerre, et étaient

donc une proie facile.

Les cinq explorateurs sont revenus dans le territoire de Yéhouda et ont dit à leurs frères : "Nous avons trouvé une très bonne terre. **Allons la conquérir**, mais n'en parlez à aucune autre tribu pour qu'aucune ne nous devance. C'est une terre tranquille, avec un peuple sûr de lui. Une **terre merveilleuse**, où il ne **manque rien**. Tout ce qui se trouve en Israël s'y trouve aussi. Il est sûr qu'Hachem va nous la donner !"

Immédiatement, plusieurs familles (dont **600 hommes armés**) de la tribu de Dan ont pris leurs affaires, et se sont dirigés vers cette ville.

En route, ils sont arrivés chez Mikha. Les cinq explorateurs ont demandé aux guerriers s'ils savaient qu'il y a, dans cette maison, une statue et toute sorte d'objets sacrés (c'était une manière de leur dire qu'il serait intéressant de s'emparer de tout cela).

Les cinq explorateurs ont demandé au Lévi comment il allait, et les 600 hommes armés se tenaient debout devant la porte. Et, pendant que le Lévi les observait sans trop savoir ce qu'ils voulaient, les cinq explorateurs ont **volé la statue et les objets sacrés**.

Lorsqu'ils sont ressortis les bras chargés, le Lévi leur a dit : "Que faites-vous ?!" Ils lui ont **demandé de se taire**, de venir avec eux et de **devenir leur Rav et leur Cohen**.

Cette proposition était avantageuse pour le Lévi (car il valait mieux pour lui être Cohen d'une tribu entière que Cohen dans une maison). Il l'a acceptée, à condition que ce soit lui qui **porte les ustensiles sacrés**.

Il les a accompagnés sans prendre congé de son maître Mikha, et celui-ci ne s'est **pas rendu compte de ce qu'il s'était passé**.

HISTOIRE



Le magazine *Ich Lérééhou* qui est diffusé à Jérusalem a rapporté l'histoire suivante, qui s'est déroulée aux environs de Pessa'h cette année.

Mais il souffrait beaucoup du fait qu'autour de lui, les gens **n'arrêtaient pas de parler pendant la prière et l'étude de la Torah**. Il se demandait : "Comment peut-on se **comporter ainsi dans un lieu si saint ?!**"

Il en a parlé à l'homme qui l'avait aidé à se rapprocher de la Torah, et lui a demandé s'il pouvait se permettre de faire des reproches aux fidèles de la synagogue.

L'homme a posé la question à son Rav, qui a répondu que puisque Ménaché est nouveau dans la synagogue, il n'est **pas convenable qu'il s'oppose déjà à une "habitude" apparemment ancienne** ; et il est très probable que s'il le faisait, les gens ne l'écouteront pas. Or de même qu'il y a une *Mitsva* de réprimander une personne lorsqu'elle écouterait, il y a une *Mitsva* de se taire si elle n'écouterait pas.

Ménaché a accepté, et il a continué à supporter la situation...

Le Jeudi 10 Nissan, lors de la lecture de la Torah, il s'est passé quelque chose d'inattendu : l'un des membres les plus importants de la communauté a été **appelé à la Torah** et, pendant que le lecteur lisait, il a carrément **discuté avec une personne à côté de lui !**

C'en était trop pour Ménaché ! Il a poussé un **cri terrifiant**, et a hurlé qu'il s'oppose à cette **honte faite à la Torah**, à cette profanation de la sainteté etc...

La **lecture de la Torah a été interrompue**, et il y a eu un grand remue-ménage dans la synagogue.

L'homme qui avait discuté pendant qu'il était à côté du lecteur de la Torah a hurlé : "Tu es nouveau

ici, et tu nous donnes des leçons ?! Qui es-tu pour nous dire ce que nous avons à faire ?! C'est ainsi que nous agissons depuis des années ! **Si ça ne te plaît pas, tu n'as qu'à partir !**"

Et c'est ce qu'il s'est passé : Ménaché s'en est allé...

Il avait prévu de passer Pessa'h chez une famille religieuse en Floride. Mais, à cause de ce qu'il venait de se passer, il leur a demandé s'il pouvait plutôt **venir depuis Chabbath Hagadol** (le Chabbath qui précède Pessa'h) ; car, à part la synagogue qu'il avait quitté, il n'avait pas d'autres synagogues près de chez lui.

Or, le Chabbath *Hagadol* de cette année, il y a eu, dans la "synagogue des parleurs", une **explosion**. Elle a été **détruite**, avec l'arche sainte et tous les livres de Torah qu'elle contenait...

Par miracle, il n'y a pas eu de blessé, car l'explosion a eu lieu à un moment qui n'était pas celui de la prière.

Il s'est avéré que ce sont des **ballons de gaz** qui étaient collés au mur de la synagogue qui avaient explosé. Or ils étaient **entretenus justement par l'homme qui a parlé lors de sa montée à la Torah**. Et, par négligence, il avait oublié de les refermer correctement...

Ce malheur a fait tremblé les fidèles, qui ont tous fait le lien avec la récente dispute, et qui ont dit :

"Puisque nous n'avons pas appris à fermer notre bouche lors de la prière et de la lecture de la Torah, **l'ouverture des ballons de gaz est, elle aussi, restée ouverte**, provoquant une terrible explosion..."

Bouche ouverte contre bouche ouverte !"



Question

? Ilan est en croisière et profite du soleil pour siroter une boisson fraîche sur le pont du bateau.

Sur le pont se trouve aussi Ya'akov, un jeune homme qui joue au ballon avec ses copains. À un moment donné, Ya'akov saute pour arrêter le ballon, trébuche sur la table où est assis Ilan, et **fait s'envoler son portefeuille** qui y était posé et qui atterrit tout droit dans la mer.

Ilan demande à Ya'akov de lui rembourser l'argent qui se trouvait dans le portefeuille, à savoir la somme de

20 000 €. Ya'akov ébahi, lui dit qu'il n'a **aucune raison de croire qu'une telle somme se trouvait dans le portefeuille**, et que tant qu'il ne le prouvera pas, il ne lui paiera rien. Ilan prétend que, puisqu'il n'a pas de moyen de prouver la somme que contenait le portefeuille, et que Ya'akov est le responsable de sa perte, il n'a **pas le choix que de le croire sur parole**.

GUEMARA



Ya'akov est-il dans l'obligation de croire Ilan et de lui rembourser la somme élevée qu'il prétend se trouver dans le portefeuille ?

A toi !

- Baba Kama 62a depuis Hahou Gavra Debatach jusqu'à Teiko
- Rambam Hilkhoh Hovel oumazik 7, 18
- Choul'han 'Aroukh 'Hochen Michpat 388, 1

RÉPONSE

La *Guemara* relate l'histoire de quelqu'un qui a buté dans la caisse d'autrui et qui est tombé dans le fleuve.

Le propriétaire de la caisse prétendant qu'elle **contenait des pierres précieuses**, la *Guemara* se demande si nous pouvons le croire, mais finalement la **question reste en suspens**. Dans le doute, le *Rambam* tranche qu'on n'est pas obligé de le croire car l'habitude en général n'est **pas de conserver des pierres précieuses dans une simple caisse** ; et ainsi tranche le *Choul'han 'Aroukh*.

Dans notre cas aussi, puisqu'il est manifestement inhabituel d'avoir 20 000 € dans son portefeuille, Ya'akov ne sera pas obligé de rembourser cette somme.

CHMIRAT
HALACHONE
en histoire

Le 'Or'hot Tsadikim nous enseigne : "La haine nous pousse à parler négativement même des actions positives d'autrui." (6ème porte)

LE CAS DE
LA SEMAINE

Réouven a des raisons de penser que Gad a dit du mal de lui. Il pose la question à Chim'on qui lui répond : "**Je préfère me taire.**"

QUESTION

Chim'on a-t-il le droit de répondre de cette façon ?

Réponse

La réponse de Chim'on est considérée comme de la *Avak Rekhilout*, littéralement de la poussière de colportage. En effet, cette réponse ambiguë risque d'éveiller encore plus fortement les soupçons de Réouven, et d'accroître son aigreur vis-à-vis de Gad.

Sous la direction spirituelle du Rav Eliahou Uzan

Responsable de la publication : David Choukroun

Rédaction : Rav Eliahou Uzan, Rav Elh'anan Moché Smietanski, Alexandre Roseblum | Retranscription : Léa Marciano



Vous souhaitez dédicacer un numéro de Avot Oubanim : 04 86 11 93 97

Pour tous renseignements : ☎ 01 77 50 22 31 📞 +972 54 679 75 77 ✉ avotoubanim@torah-box.com